

## LUNÉVILLE - SANTÉ

# Améliorer le parcours de soins

Difficulté d'accès aux bâtis ou aux soins, attente interminable aux urgences, soins apportés beaucoup trop tard... La convention, signée ce mardi à l'hôpital de Lunéville, est porteuse d'un grand espoir.



La charte Romain Jacob et JB Thiery a déjà été signée une première fois par Lunéville il y a quelques années. Désormais, d'autres maires ont apposé leur nom au bas de la feuille : Luc Binsinger pour Saint-Nicolas-de-Port, Thierry Meurant pour Blâmont, Noël Marquis pour Gerbéviller, Bernard Muller pour Badonviller et la commune de Cirey-sur-Vezouze. Le but, « construire un avenir pour les personnes handicapées ».

La prise en compte de la personne vivant avec un handicap sera globale. « Demain, dans le secteur de Lunéville, elle aura un meilleur accès dans la vraie vie, dans un milieu accueillant et accompagnant », annonce Pascal Jacob, de la fondation Romain Jacob,

dont le fils handicapé est mort voici 4 ans. Car, pour lui, les personnes vivant avec un handicap ont de nombreuses attentes : voir s'améliorer les conditions d'accès aux urgences, être soignées comme les autres et pas trop tard, disposer d'un carnet de santé partagé dans lequel toutes les informations seraient disponibles pour tous les médecins et à tout moment, avoir accès à une signalétique adaptée, que les aidants soient valorisés et formés...

Le dispositif permettrait 272 consultations par an, dans des espaces accueillants et adaptés, l'anticipation de la venue aux urgences, des rendez-vous groupés dans la même journée. Un référent coordonnerait le parcours de soin. « Il faut faire en sorte que les personnes vivant avec un handicap soient de plus en plus incluses dans notre société », a conclu Jacques Lamblin, maire de Lunéville.

### Encore des progrès à faire

- 9 h d'attente en moyenne aux urgences pour une personne handicapée de plus de 45 ans, contre 2 h 11 pour les valides. - L'autisme est diagnostiqué en moyenne à l'âge de 6 ans et demi en France, contre 1 an dans d'autres pays.
- L'application « handification » : un questionnaire permet d'évaluer les améliorations permises par la charte Romain Jacob, de partager ses expériences de soins après chaque rendez-vous et d'avoir une meilleure prise en compte du handicap dans la société.
- En médecine, pendant l'internat, 70 questions porteront sur le handicap l'année prochaine alors qu'il y a encore quelques années, elles étaient quasi inexistantes.

Stéphanie KIPFER